

Organisation internationale pour les migrations

Un nouveau programme de santé pour les migrants



Après avoir facilité l'établissement des subsahariens sur le territoire national, le gouvernement s'attèle aujourd'hui à la protection de leur santé.

Dans le cadre de ses différentes actions pour la promotion et la défense des droits des migrants, l'Organisation internationale pour les migrations lancera le 1^{er} décembre un nouveau programme régional intitulé «Promotion de la santé et du bien-être des migrants au Maroc, en Égypte, en Libye, en Tunisie et au Yémen».

Le Maroc a montré, durant ces dernières années, sa détermination pour défendre les droits des migrants, et ce, en adoptant une position cohérente et responsable qui consiste à protéger cette tranche de la population, notamment à travers la campagne de régularisation exceptionnelle que le Royaume a mise en place en 2014 et qui a permis la régularisation de plus de 19.000 personnes en situation irrégulière.

Afin d'accompagner et de renforcer les initiatives du gouvernement en matière

de promotion des droits des migrants, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) met en œuvre grâce à l'appui financier du ministère des Affaires étrangères de la République de Finlande un programme régional intitulé «Promotion de la santé et du bien-être des migrants au Maroc, en Égypte, en Libye, en Tunisie et au Yémen».

Ce programme, qui compte au niveau national sur l'appui des ministères clés, notamment le ministère de la Santé et le ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, vise à soutenir les différents gouvernements des pays concernés dans la gestion de la migration en mettant un accent particulier sur la promotion de la santé.

«La thématique de la santé des migrants revêt une importance cruciale notamment en matière d'accès aux soins, de couverture médicale et de développement socio-économique des

migrants et des populations hôtes. Le programme "Promotion de la santé et du bien-être des migrants" s'articulera autour plusieurs axes à savoir : une assistance humanitaire et médicale aux migrants, une assistance aux autorités nationales pour une meilleure gestion des besoins de santé des migrants, un renforcement des capacités des structures sanitaires publiques et privées afin d'améliorer les services de soins de santé», indique l'OIM dans un communiqué.

«Le programme sera également axé sur un partage d'informations sur les offres de soins de santé disponibles et autres questions d'intérêt pour les migrants, un partage de bonnes pratiques entre les cinq pays concernés et un soutien au gouvernement, aux acteurs de la société civile y compris les représentants des communautés des migrants pour améliorer l'aide aux personnes les plus vulnérables (victimes de la traite, femmes migrantes, mères célibataires, enfants migrants non accompagnés, etc.)».

La rencontre lundi, autour de ce programme, a été marquée par la présence des représentants du ministère de la Santé, du ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, l'ambassadrice de la République de Finlande au Maroc et la chef de Mission de l'OIM Maroc. Étaient présents également à cette conférence des représentants des missions de l'OIM concernées par ce programme ainsi que des représentants des autorités dans ces différents pays. ■

Hajar El Haili

«La thématique de la santé des migrants revêt une importance cruciale notamment en matière d'accès aux soins, de couverture médicale et de développement socio-économique des migrants et des populations hôtes».

Le Ramed pour les migrants

Une convention-cadre de partenariat a été signée en octobre dernier, pour faire bénéficier les immigrés et les réfugiés du régime d'assistance médicale Ramed. Ce partenariat qui vise à renforcer la stratégie nationale de l'immigration et de l'asile que mène le Maroc, notamment en matière d'accès aux soins médicaux a été signé par le ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur, Cherki Draiss, le ministre chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, Anis Birou, le

ministre délégué auprès du ministre de l'Économie et des Finances chargé du Budget, Idriss Azami Al Idrissi, le ministre de la Santé, El Hossein El Ouardi, et la ministre déléguée auprès du ministre des Affaires étrangères et de la coopération, Mbarka Bouaïda. Ainsi, cette tranche de la population peut bénéficier des services médicaux dans les hôpitaux publics, les établissements publics de santé, ainsi que les services sanitaires relevant de l'État, selon les lois et procédures en vigueur.